



## PRÉFET DE LA SARTHE

Le Mans, le 19 août 2019

Préfecture  
Direction du Cabinet  
Service des sécurités  
Bureau de la sécurité civile  
Et de la gestion de crise  
Dossier suivi par Julien PEYRON  
Tél. 02 43 39 71.82  
[Julien.peyron@sarthe.gouv.fr](mailto:Julien.peyron@sarthe.gouv.fr)

Le préfet de la Sarthe

A

Mesdames et messieurs les maires du  
département

Copie à madame et messieurs les sous-préfets  
d'arrondissement

Objet : Déploiement de l'application iCatNat

A partir de septembre 2019, un nouveau service en ligne va permettre aux communes de demander en ligne la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La simplification des démarches administratives est un enjeu majeur d'amélioration des relations entre l'État et les usagers du service public. Dans ce cadre, l'application iCatNat va permettre aux communes de répondre plus efficacement aux sinistrés qui attendent de leur assureur une indemnisation rapide des dommages subis après une catastrophe naturelle.

Ce service gratuit permet aux communes de saisir directement leur demande sur Internet au moyen d'un formulaire dématérialisé, en assurant une transmission sécurisée et instantanée à la préfecture qui reste en charge de leur instruction dans leur département.

Avec ce service, les mairies peuvent également connaître en temps réel l'état de l'instruction de leur demande. L'application les alerte de manière automatique lorsque les motivations des décisions de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publiées au *Journal Officiel* sont transmises par les préfectures.

Ce service n'est cependant pas obligatoire. Les communes qui le souhaitent peuvent continuer à transmettre leur demande en préfecture au moyen d'un formulaire CERFA au format papier.

La présentation du service de dépôt par Internet des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelles et les modalités d'accès au service sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Catastrophes-naturelles>

Le bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise de la préfecture, qui demeure votre interlocuteur concernant l'instruction des demandes, est à votre disposition pour vous aider à mettre en œuvre cette application :

Téléphone: 02.43.39.71.77

Courriel: [pref-defense-protection-civile@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@sarthe.gouv.fr)



Le préfet

Nicolas QUILLET